

Commune de
**SAINT-FORGEUX-
LESPINASSE**



(Département de la Loire)

Arrêté par DCM le.....

Approuvé par DCM le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne
Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr



**2- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES**

Sommaire

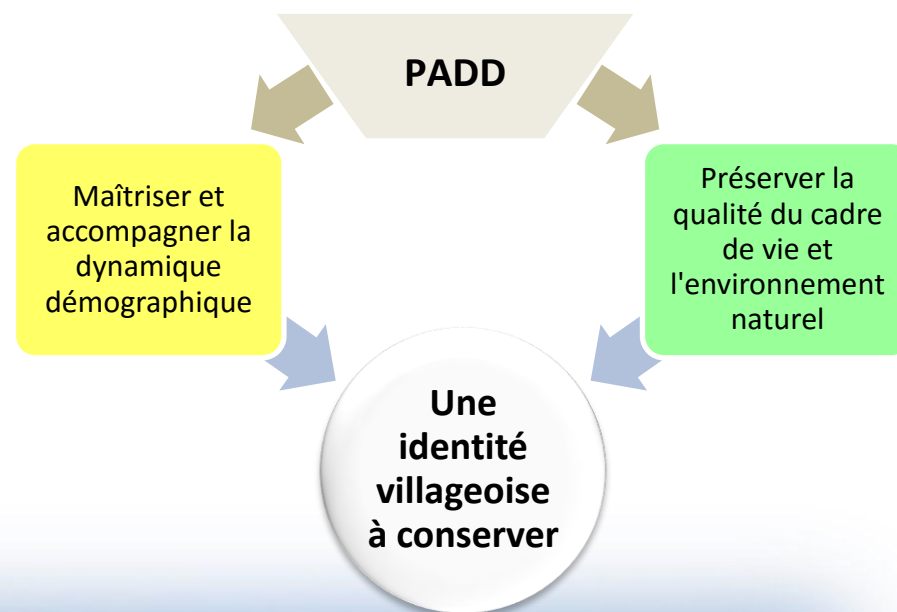
Préambule	2
Défi n°1 : Maîtriser et accompagner la dynamique démographique	3
Défi n°2 : Préserver la qualité du cadre de vie et l'environnement naturel	4
Représentations graphiques des orientations du PADD	5

P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

⇒ Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune, dans le respect des principes du développement durable et des objectifs du SCOT du Roannais. Ces orientations sont définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les défis d'aménagement pour la commune de SAINT FORGEUX LESPINASSE :



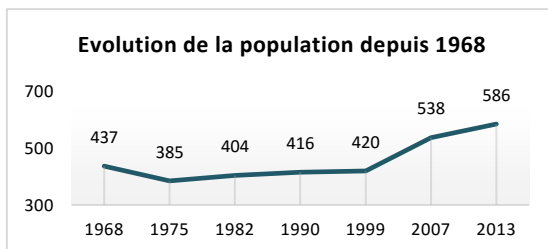
UNE IDENTITE VILLAGEOISE A CONSERVER

DEFI N°1

Maîtriser et accompagner la dynamique démographique

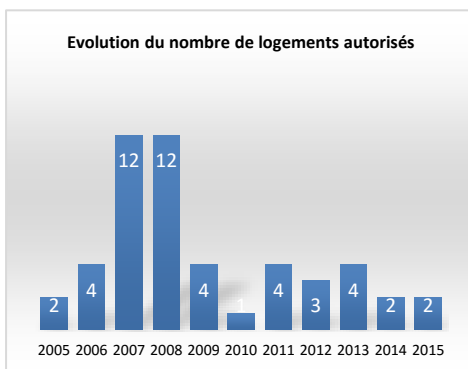
CONSTATS :

Depuis 1975 et la fin de l'exode rural, la population communale est en progression constante, avec 201 habitants supplémentaires.



Cette dynamique démographique modérée jusqu'en 1999 de l'ordre de +0,2%/an s'est fortement accélérée entre 1999 et 2013 avec une croissance moyenne annuelle de +2,3% an et un gain de population de 166 habitants.

Cette arrivée conséquente et rapide de populations nouvelles s'est notamment traduite par une forte hausse :



- du taux de natalité (+ de 17% depuis 1999) et par conséquent par un rajeunissement de la population (25% de la population de St Forgeux a entre 0 et 14 ans).

- du rythme de construction de logements neufs principalement en 2007 et 2008 avec la réalisation du lotissement du Clos des Poiriers.

ORIENTATIONS

- ⇒ **Assurer un développement harmonieux et régulier de l'habitat** de manière à échelonner l'accueil de populations nouvelles en lien avec les équipements collectifs ⇒ stabiliser la population aux alentours de 600 habitants
- ⇒ **Ajuster l'offre foncière aux orientations du SCOT du Roannais** en terme d'habitat : 40 nouveaux logements pour les 10 prochaines années (5ha) ;
- ⇒ **Proposer une alternative au logement pavillonnaire** et des formes bâties plus compactes avec une densité moyenne de 10 logt/ha : logements groupés,et la production d'une offre résidentielle diversifiée (accession, locatif, locatif social...)
- ⇒ **Centrer l'urbanisation future autour du bourg** dans la continuité de la politique d'aménagement mise en œuvre dans la carte communale : privilégier l'extension résidentielle dans la continuité Ouest du quartier du *Clos des Poiriers* ;
- ⇒ **Promouvoir un développement qualitatif de l'habitat** en lien avec le caractère rural et villageois de la commune : création de cheminement doux, de placettes...
- ⇒ **Maintenir et développer les services et équipements à la population :**
 - Pérenniser les équipements publics et commerces existants : école, salle polyvalente, stade, bibliothèque, boulangerie, restaurant...
 - Conforter les services à la personne dans le cadre de l'intercommunalité : services aux personnes âgées, petite enfance...
- ⇒ **Prendre en compte le contournement de la RN 7 à long terme** : prévoir une liaison avec le centre bourg depuis l'aire de repos projetées sur le secteur de la Croix Verte

UNE IDENTITE VILLAGEOISE A CONSERVER

DEFI N°2

Préserver la qualité du cadre de vie et l'environnement naturel

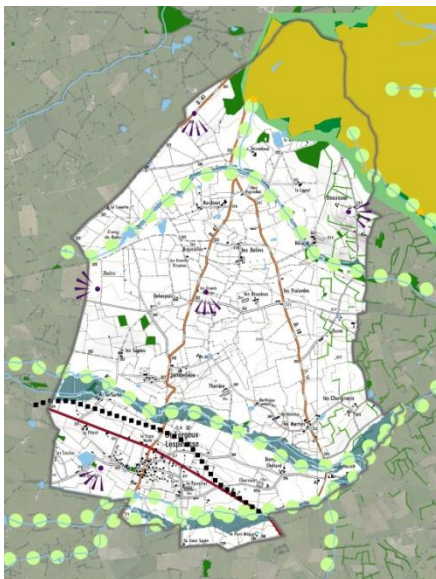
CONSTATS :

La commune de St-Forgeux-Lespinnasse s'étend sur 1619ha dans la plaine du Roannais au pied de la côte roannaise et des monts de la Madeleine.

Elle est constituée à plus de 90% de terres agricoles essentiellement des prairies pour l'élevage bovin, auxquels s'ajoutent les espaces boisés (forêt de Lespinasse principalement) qui concernent la pointe Nord de la commune soit 8% environ.

Le bourg et ses extensions sont cantonnés au Sud de la RN 7 dans un périmètre d'un rayon de 450m autour de la place de l'église.

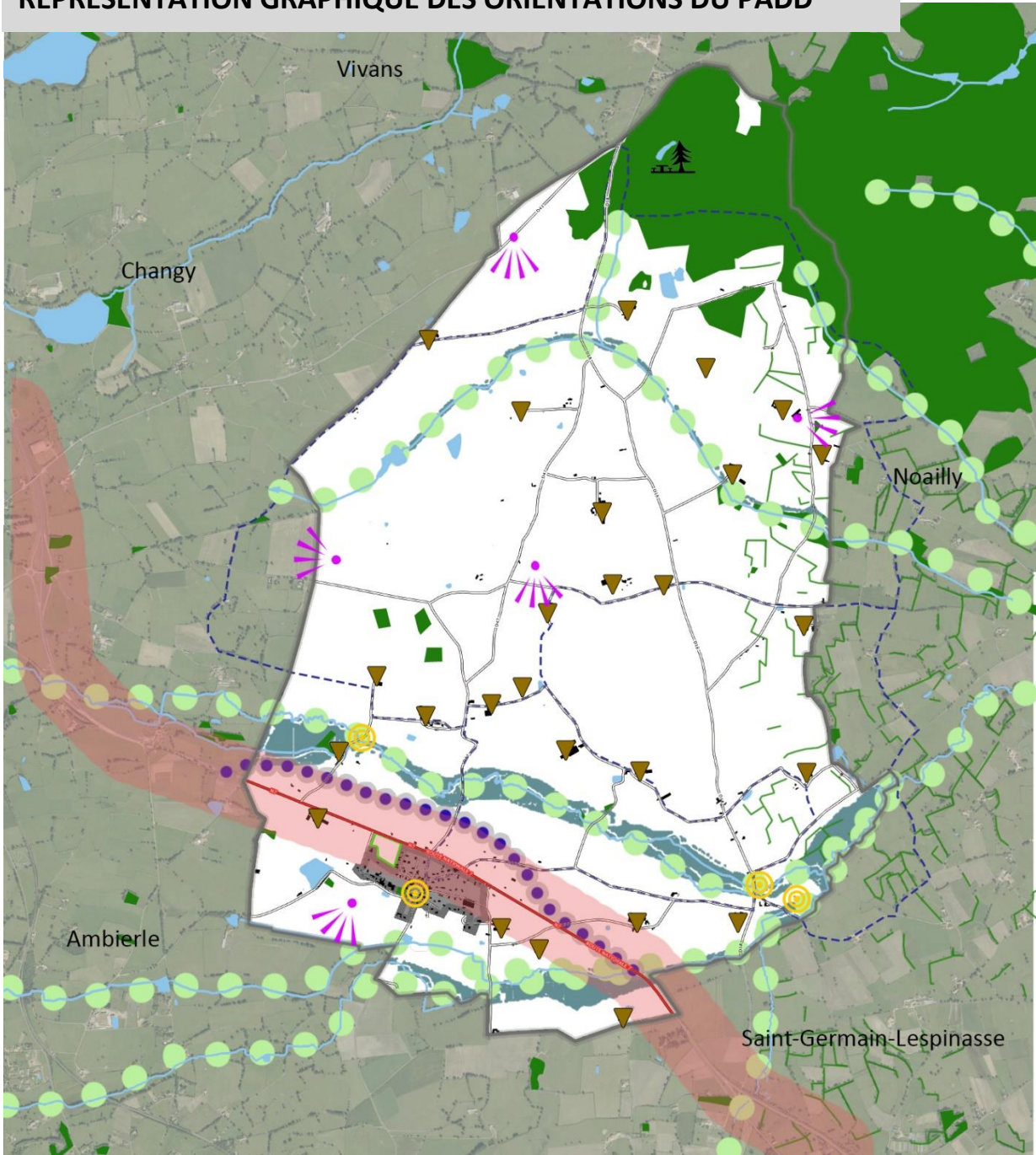
Outre la forêt de Lespinasse (espace naturel sensible du conseil général et site Natura 2000) le territoire recèle d'autres milieux naturels comme les zones humides et la ripisylve qui accompagnent le réseau hydrologique et notamment la vallée de la Teyssonne. Ces espaces constituent des corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité (forêts, bocage...)





ORIENTATIONS

- ⇒ **Circonscrire le développement urbain à la périphérie immédiate du centre bourg**
- ⇒ **Poursuivre l'aménagement et l'embellissement des espaces publics**
- ⇒ **Favoriser le maintien et le développement de l'activité agricole :**
 - Prendre en compte les contraintes d'exploitation (périmètre d'épandage, périmètre de réciprocité...);
 - Permettre le développement des sièges existants et le cas échéant l'accueil de nouveaux sites d'exploitation;
 - Préserver le potentiel foncier agricole.
- ⇒ **Protéger les milieux naturels et paysages sensibles :**
 - Préserver les zones humides et corridors écologiques : vallée de la Teyssonne en particulier
 - Maintenir une bonne qualité des ruisseaux (suivi de la qualité de traitement des eaux usées)
 - Protéger les espaces boisés : forêt de Lespinasse, ripisylve, cordons boisés...
 - Préserver la perméabilité écologique du territoire communal
 - Poursuivre la valorisation touristique de la forêt de Lespinasse dans le respect de la faune et de la flore
- ⇒ **Protéger les éléments de paysage remarquables :**
 - Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti (tour et château de Lespinasse) et le petit patrimoine (moulins)
 - Préserver les chemins de randonnées
 - Maintenir voire reconstituer la trame bocagère
 - Conserver les points de vue sur la côte roannaise et les monts du lyonnais
 - Assurer l'intégration paysagère de la déviation de la RN7
- ⇒ **Prendre en compte les risques et nuisances :**
 - réduire les nuisances sonores

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD



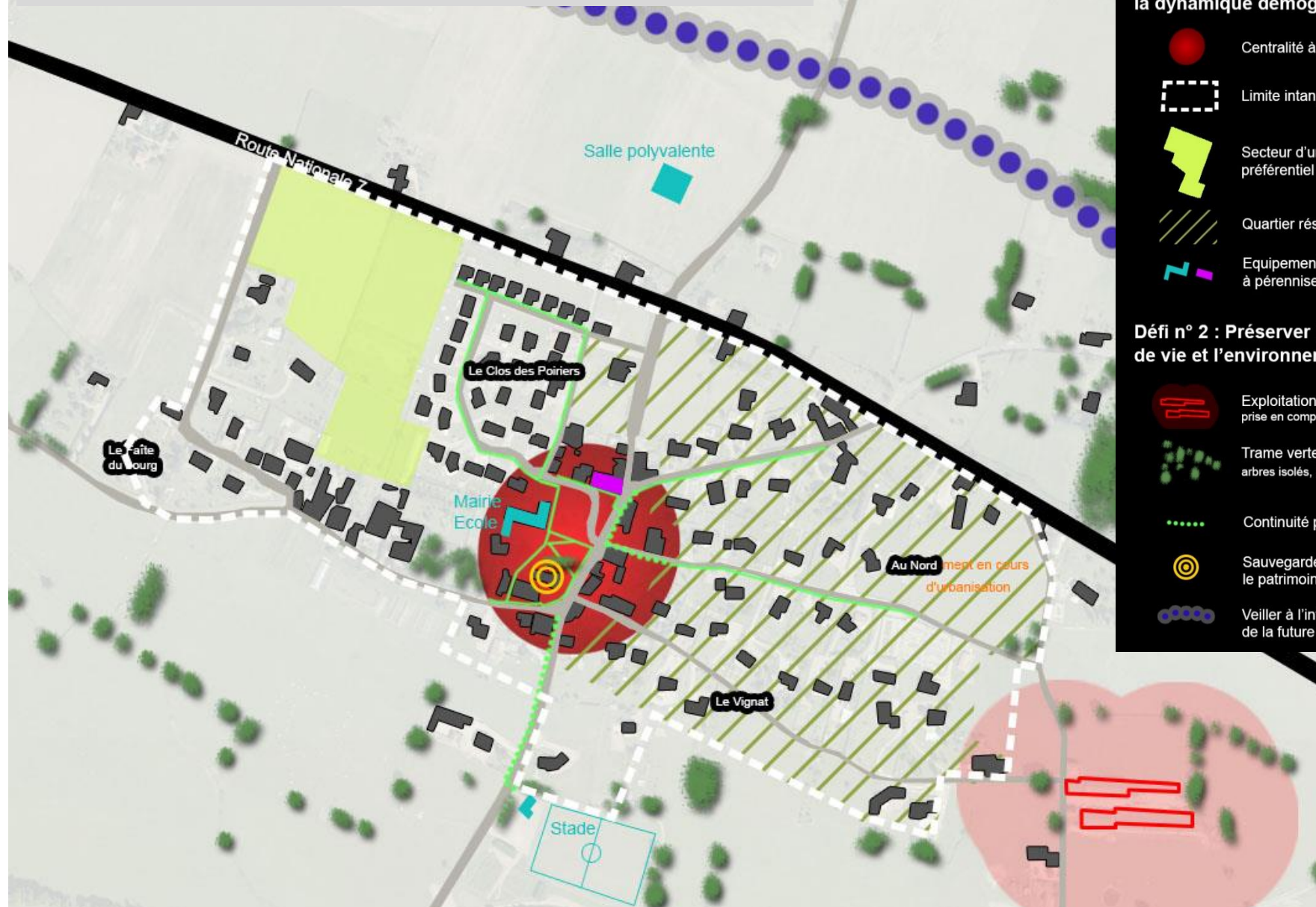
Défi n° 1 : Maîtriser et accompagner la dynamique démographique

-  Recentrer l'urbanisation autour du bourg et densifier les secteurs urbanisés à l'Est du bourg
-  Privilégier l'extension résidentielle dans la continuité Ouest du quartier du *Clos des Poiriers*






Défi n° 2 : Préserver la qualité du cadre de vie et l'environnement naturel

-  Préserver le potentiel foncier agricole
-  Permettre le développement des exploitations agricoles et prendre en compte leurs contraintes
-  Préserver les zones humides (zone inondable et d'épuration naturelle) et la trame des étangs
-  Maintenir les continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité
-  Conserver les espaces boisés dont la forêt de *Lespinasse* (Natura 2000)
-  Poursuivre la valorisation touristique de la forêt de *Lespinasse*
-  Préserver les chemins de randonnée
-  Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti
-  Maintenir / redévelopper la trame bocagère
-  Conserver les points de vue
-  Prendre en compte les nuisances sonores (RN 7)
-  Veiller à l'intégration paysagère de la future déviation de la RN 7



REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD



Défi n° 1 : Maîtriser et accompagner la dynamique démographique

-  Centralité à valoriser
-  Limite intangible d'urbanisation
-  Secteur d'urbanisation préférentiel
-  Quartier résidentiel Est à densifier
-  Equipements publics et commerces à pérenniser

Défi n° 2 : Préserver la qualité du cadre de vie et l'environnement naturel

-  Exploitation agricole à préserver : prise en compte du périmètre de réciprocity
-  Trame verte (haies, alignements arborés, arbres isolés, bosquets...) à conserver
-  Continuité piétonne à assurer
-  Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti
-  Veiller à l'intégration paysagère de la future déviation de la RN 7